

Michel Bulvestre, CCTHC, le 14 septembre 2011

Les règles FFSc de qualification pour les Championnats du Monde en Duplicate

1. Les règles actuelles

Les qualifications en catégories Cadets, Juniors, Vermeils et Diamants sont basées sur le classement national évolutif au 31 mars de la saison en cours, pour le Championnat du Monde en juillet ou août de la même saison.

Toutefois, une partie importante des places dans ces catégories est attribuée en fonction des Championnats de France de chaque catégorie, qui se tiennent bien avant le Championnat de France proprement dit, de telle sorte que ces sélections peuvent être annoncées en avril pour les Cadets et Juniors, et en mai pour les Vermeils et les Diamants, c'est-à-dire suffisamment tôt pour les réservations de transport et hébergement.

Les Espoirs sont sélectionnés, eux, quasi intégralement sur la base du classement national au 31 mars. En effet, seuls les deux meilleurs du Championnat de France Espoirs à Aix, non qualifiés par ailleurs, viennent s'y ajouter.

Pour la sélection de l'équipe de France Seniors, les règles sont totalement différentes, pour la saison 2010-2011 encore.

Les règles de la sélection nationale perdurent en effet, en dépit de l'évolution profonde des dispositions retenues pour l'établissement du classement (inter)national. Ainsi, le rapport « ancien », nombre de S1 battus/ nombre de S1 rencontrés, subsiste-t-il, inchangé, alors que le calcul « Trophée » a, lui, évolué, devenant le %S1 sur la saison, avec la valorisation des petites épreuves (nombre de S1 multiplié par 2 lorsqu'il y a moins de 5 joueurs S1), et surtout plafonnement du poids S1 des épreuves, à hauteur de 10 fois le nombre de parties, sauf exception pour les plus prestigieuses, les 2 Championnats du Monde, Aix et Vichy, (+ Cannes, Bruxelles, et Charmey, mais là sans effet sur le poids) et les Simultanés Mondiaux, tous dotés d'un coefficient 1,5. Il y a aussi dans le Trophée l'insertion des parties des Interclubs, avec un plafonnement du poids à 5 S1 par partie.

Pour la bonne règle, je rappelle que s'ajoutent à cette sélection les 3 premiers non qualifiés de la Coupe de Vichy et les 3 premiers non qualifiés du Championnat de France, à condition qu'ils finissent dans les 30 premiers.

2. Les règles prévues pour la saison 2011-2012

Le Conseil d'Administration Fédéral du 2 octobre 2010 a voté la suppression de la règle de la Sélection pour l'équipe de France Séniors, et son remplacement par le classement national au 31 mars 2012.

Les dispositions catégorielles ne sont pas modifiées.

Commentaires :

Cette nouvelle règle permet à la fois un alignement général des règles de sélections, par le classement national au 31 mars, et la prise en compte des nouvelles règles du classement international, valorisation des petites épreuves et plafonnement des plus importantes.

La seule différence entre la sélection Seniors et les sélections catégorielles résidera dans la plus grande part laissée aux sélections par les Championnats de France catégoriels, du moins lorsqu'ils sont placés en avril ou mai.

3. Des objections à ce nouveau dispositif ?

Bien évidemment, la principale objection réside dans le fait que la période de sélection est ainsi allongée, passant de 12 à 19 mois, et avec une pondération $\frac{1}{4}$ pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011, et $\frac{3}{4}$ pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 mars 2012.

Ainsi de bonnes performances au Simultané Mondial en Semi-Rapide, à la Coupe de Vichy, au Championnat de France et aux Championnats du Monde 2011 se verront-elles sensiblement dévalorisées, avec a contrario une plus grande importance donnée au Festival d'Aix d'octobre 2011, et au Simultané Mondial de Blitz de décembre 2011, par exemple.

4. Mes réponses à ces objections

Cette référence au classement national au 31 mars existait déjà pour les sélections catégorielles, et cela n'avait jamais fait l'objet de critiques. Il est vrai que les écarts entre les joueurs candidats à la sélection y sont un peu moins ténus.

Les 30 « Super-Série » seront déterminés au 31 mars 2012 en appliquant cette même règle, sur le classement international. Il y aura aussi pour eux un traitement tout aussi critiquable des performances réalisées d'avril à août 2011.

Certains joueurs ayant une activité réduite auraient pu ainsi être Super-Série au 31 mars 2012, si toutes les épreuves de moins d'un an avaient été prises avec la pondération « forte ».

A contrario, des joueurs ayant eu une activité faible en 2010-2011, et (ou) des résultats contrastés, se verront avantagés par un bon début de saison 2011-2012.

Il ne me paraît pas déraisonnable de privilégier les performances des 7 mois de septembre 2011 à mars 2012, et d'encourager de facto une participation soutenue aux épreuves de cette période.

5. Quelles améliorations possibles ?

Réserver 3 places aux 3 meilleurs non qualifiés des grandes épreuves « dévaluées » par le nouveau règlement du classement international, situées entre le 1^{er} avril et le 31 août de la saison précédente, à condition qu'ils y finissent dans les 30 premiers (40 ou 50 pour le Championnat du monde ?) ?

Augmenter le nombre de places qualificatives offertes par le Championnat de France de la saison en cours, par exemple 5 places au lieu de 3, à condition que ces non-qualifiés terminent dans les 40 premiers ?

6. Ce qui serait encore mieux...

Le nouveau système de classement international au %S1 présente à mon avis un défaut, dès lors qu'il est appliqué à des épreuves sur sélection : si 105 joueurs S1 sont présents au Championnat du Monde, il est probable que les $\frac{3}{4}$ au moins d'entre eux sont classés dans les 100 premiers mondiaux. Ainsi, un joueur qui réalise en moyenne 50%S1 sur la saison, ne se situera-t-il, à niveau de performance égal, qu'à 20%S1 au championnat du monde, avec un poids de 105 S1 qui équivaut pour certains à un tiers de la saison.

Pour gommer ce défaut, il y a me semble-t-il une possibilité : sélectionner d'office, par la FISF, les 100 premiers du classement international au 31 mars, y ajouter des sélections nationales plus réduites, par exemple 10 à 12 joueurs pour la FFSc, plus les 5 ou 6 premiers non qualifiés, de toutes les fédés, de la Coupe de Vichy, et de la Coupe de Suisse, de la saison en cours, à condition qu'ils finissent dans les 40 premiers.

La Commission Promotion de la FISF se penche sur le sujet depuis quelque temps, et devrait prochainement faire des propositions dans ce sens, à soumettre au vote du Comité Directeur de la FISF à Aix. Seraient sélectionnés « automatiques FISF » les 100 premiers du classement international après Vichy (ce qui me paraît trop tard, le 31 mars me semble meilleur), et les 50 premiers du précédent Championnat du Monde, plus peut-être une dizaine de joueurs retenus en fonction d'autres critères.

Une telle augmentation du nombre de qualifiés poserait, il est vrai, un problème de fixation du montant des subventions individuelles, avec la tentation de réduire lesdites subventions, ce qui pourrait générer quelques renoncements de plus.

Une voie envisageable, pour la sélection FFSc, dès lors que le Championnat de France serait repositionné à la Pentecôte à partir de 2014, et que le nombre de sélectionnés « automatiques » augmenterait fortement : sélectionner très peu de joueurs par le classement national, au 31 mars ou après Vichy, et davantage, voire la totalité, par Vichy (si référence au 31 mars) et par le Championnat de France.

7. Si la période de sélection FFSc devait revenir à une durée d'un an

La CCTHC pourrait alors proposer une formule seulement « renouvelée », par exemple :

Suppression de la référence votée en octobre 2010, le classement national actualisé au 31 mars, avec effet à partir de la saison 2012-2013.

Retour à un Classement « Sélection », sur une période d'un an du 1^{er} avril au 31 mars, sans abattement des $\frac{3}{4}$ pour les épreuves des mois d'avril à août, mais avec application des règles du classement international, au niveau du poids des épreuves, soit la valorisation double des épreuves réunissant moins de 5 S1, le plafonnement des poids à 10 fois le nombre de manches, ou 15 fois pour les épreuves « internationales » et le Championnat National « principal », ainsi que l'intégration avec un poids minime des parties du Championnat de France Interclubs.

Eventuellement, extension de ce classement « Sélection » aux catégories d'âge, afin d'unifier la référence. Cela impliquerait l'arrêt du classement « Sélection » par le %S1 au niveau de la barre S1 au 31 mars et la continuation du classement « Sélection » par les %S2, voire au dessous de la barre S2, par les %S3 et %S4, pour les sélections Cadets et Juniors.

8. Le financement des subventions fédérales versées aux joueurs qui honorent leur sélection.

A priori, le nombre des qualifiés FFSc devrait se situer aux alentours de 70 à 80 « automatiques FISF », suivant les critères retenus, plus mettons 10 – 12 laissés au choix de la FFSc. Même s'il y a une quinzaine de forfaits, voire davantage pour des Championnats du Monde au Québec, ou ailleurs qu'en Europe, cela ferait au moins 65 à 70 participants effectifs, au lieu de 45 environ actuellement.

Il semble difficile de maintenir les subventions inchangées, si le nombre de bénéficiaires augmente de 40 à 50% (en fait 25 à 30% si on tient compte du nombre de qualifiés C, J, E, V et D, et Classique).

On peut craindre un accroissement du nombre de défections en cas de baisse des subventions, et cela pourrait entraîner une baisse du niveau de la compétition.

Il y a un petit risque, que l'on peut tenter de couvrir en partie en ne réduisant les subventions que de façon légère, avec une exception pour les C et J, et peut-être E, pour lesquels il n'y aurait pas de baisse.

Mais où trouver les quelques dizaines de milliers d'euros, environ, suivant le lieu des Championnats du Monde, qu'il faudrait quand même mobiliser pour faire face à cette sensible augmentation du nombre de qualifiés ?

9. Conclusion

La CCTHC n'a pas changé de préférence, et maintient sa proposition, acceptée par le CA Fédéral du 2 octobre 2010 : sélection des seniors par le classement national actualisé au 31 mars 2012.

Si toutefois le CA Fédéral du 1^{er} octobre 2011 décidait de modifier cette décision, notamment pour revenir à une période de sélection de 12 mois, la CCTHC proposerait le dispositif exposé ci-dessus au point 7, avec effet à partir de la saison 2012-2013.

Sous réserve bien sûr des décisions de la FISF à Aix, si elles s'appliquent dès la saison 2011-2012. En cas de forte progression du nombre de qualifiés « automatiques FISF », la CCTHC proposerait que la sélection nationale « résiduelle » soit basée uniquement sur le Championnat de France, et la Coupe de Vichy si celle-ci n'est pas intégrée dans le classement international pris en compte pour la sélection FISF.